

A.B.A

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 000 euros

Siège social : Rue Edouard Boutier
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
395 143 050 RCS SENS**ORDRE JUDICIAIRE
DE COMMERCE DE SENS**

23 JUIN 2011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUIN 2011**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Le 15 juin 2011, à 18 heures, les associés de la société A.B.A se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social à VILLENEUVE SUR YONNE (89) rue Edouard Boutier, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel GAULTIER de CARVILLE, en sa qualité de Président de la société.

Aucun scrutateur n'est désigné.

Monsieur Claude BOULIC, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, par lettre recommandée avec accusé de réception, est

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 92 007 sur les 92 007 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la totalité des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion du Président,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

.../...

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire,

.../...

EDL

Le Président présente à l'assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour ordinaire :

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de nommer le Cabinet ETC AUDIT sis à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89) Place de l'Europe en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, en remplacement de Monsieur Claude BOULIC.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.../...

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Emmanuel GAULTIER de CARVILLE

Le Secrétaire
Néant

Les Scrutateurs
Néant

**Pour Copie Certifiée Conforme
le Représentant Légal**

